



Règlement du concours photos « Eglises insolites »

1. Organisateur

Le concours photos « Eglises insolites » est organisé par l'**asbl Eglises Ouvertes**, dont le siège est situé chaussée de Tirlémont 508A à 1370 Jodoigne (www.eglisesouvertes.be/concours-photo).

Ce projet bénéficie du soutien de l'Union Européenne et de la Région wallonne, via le Programme wallon de Développement Rural (PwDR 16.3.15), et du parrainage du réseau européen Future for Religious Heritage (FRH Europe). Il est porteur du label « Année européenne du Patrimoine Culturel 2018 ».

2. Objet du concours

Le concours « Eglises insolites » vise à **promouvoir le patrimoine et la vitalité des édifices religieux de Wallonie**, qu'ils appartiennent au culte catholique, protestant/évangélique, orthodoxe, anglican, israélite ou islamique.

Les 40 photos sélectionnées par le Jury feront l'objet d'une **exposition itinérante**, mise en valeur dans 16 églises différentes entre 2018 et 2021.

3. Thème

Chaque photo proposée mettra en valeur les « **Eglises insolites** » en Wallonie et tous leurs éléments structurels, particularités ornementales ou traditions spéciales qui titillent notre curiosité : symboles mystérieux, proportions sacrées, animaux fantastiques, influences ésotériques, rituels inattendus, œuvres d'art difficiles à interpréter...

4. Participation

- Le concours est ouvert **du 1er juin au 15 septembre 2018** (date de clôture).
- Chaque participant envoie **jusqu'à 3 photos numériques** (maximum) à l'adresse concours@eglisesouvertes.be, via une plateforme de stockage en ligne (type DropBox, Google Drive, Flickr, serveur FTP...) ou un service de transfert internet (type WeTransfer ou GrosFichiers).
- Ces photos, compressées au format JPG, GIF ou PNG, seront envoyées en **résolution suffisante pour pouvoir être agrandies** au format 60 x 40 cm, mais **ne dépasseront pas 8 Mo**.
- L'envoi comportera le **formulaire de participation** (voir annexe), qui comprend notamment :
 - le nom et le prénom du/de la photographe, son adresse complète, son numéro de téléphone et son **adresse mail**,

- la **légende** de ses clichés :
 - titre chaque photo ou intitulé de ce qu'elle représente,
 - localisation du sujet de chaque photo (code postal, commune/localité et nom de l'édifice religieux),
 - quelques informations au sujet de la nature insolite du sujet de la photo.
- La participation est validée par un **accusé de réception** des clichés.

5. Sélection

Le **jury** se tiendra à huis clos au mois de septembre 2018. Il sera présidé par Monsieur Guy FOCANT, photographe officiel de l'Agence wallonne du Patrimoine (AwAP), et composé de six autres spécialistes de la photographie, patrimoniale ou artistique. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les photographies seront évaluées selon trois **critères** principaux :

- la pertinence du sujet par rapport au thème (« Eglises insolites »),
- le caractère évocateur de la prise de vue,
- la qualité artistique du cliché.

L'humour, la curiosité, l'instantané, l'inattendu seront également appréciés, tout comme l'**originalité** des photos.

L'identité des auteurs des clichés sera tenue cachée durant l'entièreté du processus de sélection.

6. Prix et lauréats

Sur les **40 photos retenues pour l'exposition** itinérante « Eglises insolites » d'Eglises Ouvertes, **16 seront feront l'objet d'une récompense particulière.**

Davantage d'informations sur les prix sont disponibles sur le site internet d'Eglises Ouvertes (www.eglisesouvertes.be/concours2018) – dès le mois de juin 2018

Ces prix ne pourront être échangés contre d'autres objets ou convertis en espèces. En revanche, les séjours offerts pourront être cédés à un tiers. Aucune compensation n'est prévue pour les lauréats qui ne souhaitent (ou ne peuvent) prendre possession de leur prix.

Les lauréats seront avertis par courrier ou par téléphone. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la mauvaise transmission du message si les données personnelles communiquées par les participants se révèlent erronées ou incomplètes.

Les prix seront remis en main propre à l'occasion de l'**inauguration de l'exposition** des photographies retenues, prévue à l'automne 2018.

En participant à ce concours, les participants consentent, s'ils sont désignés lauréats, que leur œuvre, leur nom et leur portrait fassent l'objet d'une **promotion médiatique** par l'organisateur, en Belgique et à l'étranger.

La liste des lauréats sera publiée sur le site www.eglisesouvertes.be ainsi que dans la lettre d'information électronique du réseau Eglises Ouvertes.

7. Conditions de participation

- Les photos proposées doivent avoir été prises dans un **édifice religieux de Wallonie**.
- Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, quels que soient son lieu de domicile ou sa nationalité, réalisant des photos à titre **amateur ou professionnel**, domiciliée ou non en Région wallonne.
- Chaque participant garantit qu'il est bien le seul **auteur** des photographies envoyées.
- Pour les photos comportant des personnes reconnaissables, les participants garantissent qu'ils ont obtenu l'accord explicite de ces personnes, en respect de la législation sur le **droit à l'image**.
- La **date de prise de vue** n'a pas d'importance, mais seules les photos envoyées durant les trois mois du concours seront prises en compte.
- Chaque participant peut envoyer jusqu'à **trois clichés**, mais ne peut être primé qu'une seule fois.

8. Propriété intellectuelle

- Chaque photographe conserve l'ensemble de ses **droits d'auteur**, mais autorise l'asbl Eglises Ouvertes et le réseau européen FRH Europe à utiliser gratuitement les photos envoyées pour la mise en valeur du patrimoine religieux de Wallonie, tant sur leur site internet que dans leurs publications – à l'exclusion de toute utilisation commerciale.
- Cette **cession de droit** concerne uniquement les photos retenues pour l'exposition itinérante. Les organisateurs qui souhaiteraient pouvoir utiliser une photographie *non primée* pour la promotion du patrimoine religieux en Europe en feront la demande explicite à son auteur.
- L'asbl Eglises Ouvertes et le réseau FRH Europe s'engagent à **mentionner le nom des auteurs des photographies** reproduites ou exposées. Ils ne communiqueront celles-ci à des tiers qu'avec l'accord explicite des auteurs.

9. Respect de la vie privée et confidentialité

- Toutes les **données à caractère personnel** que l'asbl Eglises Ouvertes collectera pour l'organisation de ce concours seront traitées conformément aux réglementations belges et européennes applicables à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur le protection des données, « **RGPD** »), la Directive 2002/58/CE, modifiée par la Directive 2009/136/CE et la loi du 13 Juin 2005 dite « Loi relative aux communications électroniques » modifiée par la loi du 10 juillet 2012.
- Ces données ne seront utilisées **que dans le cadre de la gestion du concours photo** qui fait l'objet du présent règlement, sauf si les participants souhaitent également être tenus au courant des activités de l'association par le biais de sa lettre d'information, par une mention explicite dans le formulaire d'inscription.
- En participant à ce concours, les participants **consentent** au et autorisent le traitement des données personnelles transmises.

- Ce consentement peut être **retiré à tout moment** en contactant l'asbl Eglises Ouvertes à l'adresse suivante : info@eglisesouvertes.be. Ce renoncement annule de facto la participation au concours et à l'exposition itinérante qui lui est liée.
- Les données recueillies seront stockées sur un serveur en ligne garantissant en permanence la **sécurité et la protection des données** de ses utilisateurs, conformément aux obligations légales et aux bonnes pratiques en vigueur (notamment les nouvelles dispositions du RGPD).

10. Autres clauses de participation

- La participation à ce concours est **gratuite**.
- Les **employés** des différentes entités européennes du réseau Eglises Ouvertes et les membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer au concours (celle exclusion ne concerne pas les volontaires bénévoles).
- Les photos choquantes ou affichant un **caractère commercial ou discriminatoire** ne seront pas acceptées non plus.
- Le refus des photos ne peut faire l'objet d'aucun **recours**, ne doit pas être motivé et aucune correspondance ne sera assurée à ce propos.
- L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'**annuler ce concours** si des circonstances indépendantes de sa volonté en compromettent la bonne issue ou en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

11. Acceptation du présent règlement

La participation au concours implique l'**acceptation pleine et entière** sans réserve du présent règlement sous peine d'être écarté du concours.